



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 79

Question écrite n° 6982

Texte de la question

M. Eric Besson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les voies de communications dans la vallée du Rhône. De nombreuses associations se sont émues des projets autoroutiers concernant Valence et la vallée du Rhône, et plus particulièrement du projet d'autoroute A 79 reliant l'A 7 au sud de Valence à l'A 9 en passant par l'Ardèche et les Cévennes. Une telle infrastructure viendrait une nouvelle fois meurtrir la vallée du Rhône. Ce couloir étroit comporte une nationale majeure, la RN 7, une autoroute reliant le sud et le nord de l'Europe, deux lignes de chemin de fer, dont une récente de TGV. La circonscription qu'il représente paye un lourd tribut aux transports. D'autres axes en cours d'achèvement, l'A 51 à l'est, l'A 75 à l'ouest, délesteraient sans aucun doute le trafic de l'A 7. D'autres moyens de transport doivent être explorés. Le fluvial peut être développé, le ferroutage envisagé comme chez certains voisins européens pour les transports longue distance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir renoncer à envisager la construction d'une nouvelle autoroute dans cette partie du territoire.

Texte de la réponse

La fluidité des trafics sur l'axe nord-sud Lille-Paris-Lyon-Méditerranée est une exigence qui nécessite, compte tenu de l'importance et de la diversité des trafics concernés, une réponse multimodale. Il s'agit d'abord de mieux exploiter les capacités existantes dans les divers modes et, ensuite, de développer des solutions alternatives pour répondre à la croissance prévisible des besoins. Il est indispensable de favoriser une meilleure utilisation des capacités fluviales existantes, qui sont importantes et nécessitent presque uniquement des investissements commerciaux, et la pleine utilisation des capacités ferroviaires dégagées par l'achèvement de la ligne TGV entre Lyon et Marseille. Ces capacités peuvent permettre le développement d'une offre train express régional (TER). La spécialisation pour le fret de la voie ferrée située rive droite du Rhône et l'augmentation de capacité des chantiers de transport combiné de Vénissieux, Avignon et Perpignan ouvrent en outre des perspectives de fort développement pour le transport de marchandises par fer. En matière routière, l'achèvement de l'A 75 Clermont-Ferrand - Béziers permettra de décharger la vallée du Rhône d'une part des trafics en provenance du nord et du nord-ouest à destination du Languedoc et de l'Espagne. Le second itinéraire alternatif prévu au schéma directeur routier national, par Grenoble et Sisteron, fait l'objet d'une réflexion complémentaire, dans le cadre d'un réexamen des projets intéressant le massif alpin. Cette réflexion s'est révélée indispensable, compte tenu des problèmes de tracés, de coût financier et d'impact sur l'environnement du projet qui avait été envisagé. Ces réflexions sont poursuivies dans le cadre très large de la préparation des schémas de services envisagés par le Gouvernement. Ce n'est qu'au début de l'année 1999, après concertation avec les régions et débats au Parlement, que pourraient être prises les décisions de principe relatives à l'optimisation de réseaux de transports, ainsi qu'aux services complémentaires et infrastructures nouvelles à inscrire aux futurs schémas. La position de l'agglomération valentinoise, au confluent de la vallée du Rhône et de la vallée de l'Isère, en fait un carrefour majeur d'axes de transit routier importants. La vallée du Rhône est empruntée par les trafics nord-sud allant de l'est de la France et de toute l'Europe du nord (Royaume-Uni, Benelux, Allemagne...) vers le sud-est de la France et l'Europe du sud (péninsule Ibérique, Italie). La vallée de l'Isère est empruntée par le trafic en

provenance du sillon alpin (Genève, Annecy, Chambéry, Grenoble...), des départements alpins et de l'Europe du nord-est par la Suisse. Ce trafic connaît de très fortes pointes pendant les départs aux sports d'hiver. Aussi, retrouve-t-on à Valence une situation délicate. Le niveau de trafic y est proche de la saturation. Des courants de transit se superposent à des trafics locaux et d'échanges importants. La mise à deux fois deux voies de la déviation routière de Valence permettra d'améliorer la situation, de capter les trafics locaux et/ou d'échanges. Enfin, une étude est en cours pour examiner la faisabilité juridique et financière d'une possibilité de détournement, à l'est et à l'ouest, de l'axe autoroutier nord-sud. Il s'agit de pouvoir apprécier la pertinence d'une telle possibilité qui permettrait, d'une part, à Valence de renouer avec le fleuve et de reconquérir les berges du Rhône, d'autre part, d'éclaircir les enjeux de l'organisation de la voirie locale. Les résultats de ces études qui ne portent pas, à ce stade, sur les tracés, feront l'objet d'une concertation au niveau local, régional et national avant toute décision ministérielle.

Données clés

Auteur : [M. Éric Besson](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6982

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 1997, page 4315

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4447